



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891

Mail : lesmartressurmorge@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 3 JUN 2021 – 19H30

Présents :

Eugène CHASSAGNE,

Samy RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA

Luis CRESPO, Marie-France LABBE

Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS,
Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Excusé : Mathieu CROIZET (procuration à Eugène CHASSAGNE)

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13/04/2021.

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Monsieur le Maire et au nom de son conseil municipal, félicite Monsieur Luis CRESPO, à l'occasion de la naissance de sa petite-fille.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points (points n° 6 et 7) à l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

N° 6 – plan de relance au titre du FIC communal.

N° 7 – choix d'entreprise pour les travaux du cimetière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa demande.

En préambule, un rappel est fait au conseil municipal sur les dangers de l'ambrosie, comment la reconnaître, où la trouver, les incidences sur la santé, les moyens de lutte...

Pour tous renseignements, les habitants peuvent contacter Monsieur MODISTA, délégué à l'environnement.

1. Certificat d'économie d'énergie : fonds de concours Riom Limagne et Volcans

Dans le cadre de la prime accordée par la communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans en matière d'énergie, des démarches ont été entreprises par la municipalité afin de constituer un dossier de demande de financement.

Les travaux concerneraient le bâtiment mairie/école : remplacement de menuiseries (comble et réfectoire), isolation des murs du grenier et de la toiture (rampants dans le grenier et combles perdus au dessus de la salle de classe).

A la suite de la réception des devis, le montant estimé de ces travaux est de 16.081.00 € TTC.

Plusieurs subventions peuvent être allouées :

- Fonds de Compensation pour la TVA..... 2.638.00 €
- Certificat Economie Energie (Gaz européen) 2.969.00 €
- Riom Limagne et Volcans..... 5.237.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces travaux, à déposer les dossiers de demande de subvention et faire effectuer ces travaux.

2. Contrat CDI pour un adjoint technique

La personne en charge de l'entretien des bâtiments scolaires et communaux a été recrutée en septembre 2013 sur un poste d'agent non titulaire et a cumulé plusieurs contrats CDD. Le contrat en cours arrive à échéance le 05/06/2021 et il n'est plus possible de signer un nouveau contrat CDD avec cet agent.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et vu l'entière satisfaction donnée par cet agent, Monsieur le Maire propose de la recruter en CDI en créant un poste d'adjoint technique territorial à compter du 06/06/2021 à raison d'un temps annualisé de 8/35^{ème}.

Après délibération, le conseil municipal autorise à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

3. Modification budget : DM amortissement supplémentaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative N° 01 au budget principal comme ci-après :

Désignation	Diminution sur crédit ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 61524 : entretien de bois et forêt	418,00 €	
D 6811 : Dot.amort.inmos incorp.		418,00 €
R 2802 : Frais document d'urbanisme		418,00 €
R 1321 : Etat et Etabl.nationnaux	418,00 €	

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative pour le compte amortissement 202. Le nécessaire a été fait.

Un important travail doit être effectué pour que l'ensemble de l'actif de la commune soit mis à jour.

4. SIEG : travaux d'éclairage public en LED, signature d'une convention

Une convention doit être établie avec le SIEG afin de réaliser des travaux d'éclairage public en LED. L'estimation des dépenses s'élève à 18.000 € HT.

Pour rappel, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant total.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SIEG.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à demander au SIEG la réalisation d'une étude pour des travaux d'enfouissement des réseaux.

5. Subvention pour l'APEM

La municipalité a fait l'acquisition de plants mis en vente par l'association des parents d'élèves pour le fleurissement de la commune. Afin de dédommager cette association,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui verser une subvention d'un montant de 100.50 €.

L'accord lui est donné à l'unanimité.

6. Plan de relance au titre du FIC communal 2021

Un plan de relance a été voté par le département du Puy-de-Dôme. Cette enveloppe complémentaire permet aux communes d'avoir la possibilité à titre exceptionnel, de financer en 2021, deux projets au titre du FIC. Le montant de subvention sera défini en fonction de tous les dossiers reçus et éligibles.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

7. Choix des entreprises pour les travaux du cimetière

Concernant les travaux de réfection du mur du cimetière (crépi intérieur et extérieur, cadette), des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Après discussion, le choix de l'entreprise se porte sur le moins disant dont le devis s'élève à 66.004.20 € TTC.

8. Questions diverses

- Cette année encore, en raison de la crise sanitaire traversée, le conseil municipal, après échanges, décide de ne pas organiser le repas du 14 juillet.
- Constitution des équipes pour la tenue des bureaux de votes pour les prochaines élections départementales et régionales.
- Une habitante demande si elle peut installer une « Boîte à livres » vers l'école.

Le conseil municipal n'émet pas un avis défavorable mais l'emplacement n'est pas judicieux en raison de la proximité de la médiathèque qui, rappelons-le, est gratuite pour la population. Réfléchir sur un autre lieu d'implantation.

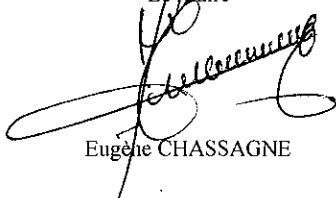
- Plusieurs panneaux de signalisation ont été endommagés place de l'église.
- La Commission environnement de RLV demande à la municipalité si une journée d'environnement est prévue.

Le conseil municipal est favorable pour l'organisation d'une telle journée. Celle-ci pourrait avoir lieu lors de la semaine de l'environnement en septembre prochain.

- Suite à l'arrêté interministériel n° NOR INTE2114775A signé le 18 mai 2021 et publié au Journal Officiel le 06 juin 2021 n'a pas reconnu notre commune en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Fin de la réunion à 22 heures.

Le Maire



Eugène CHASSAGNE

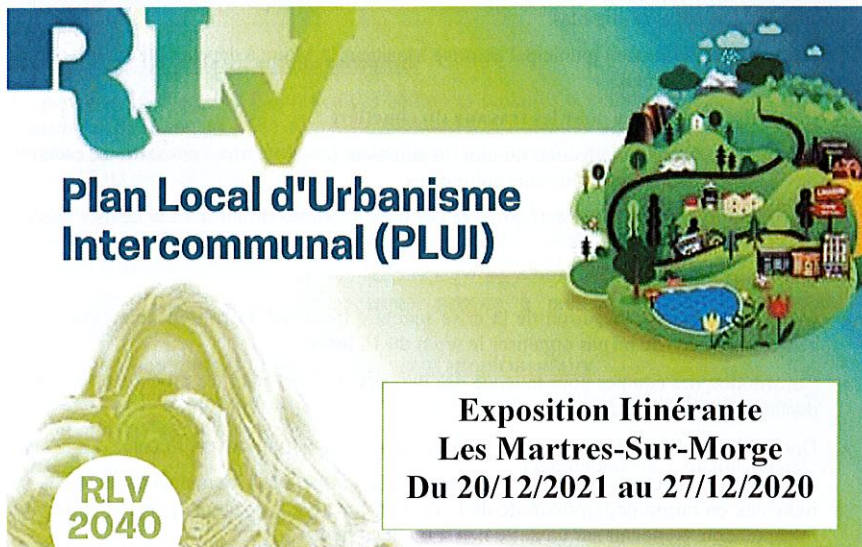
Secrétaire de séance :



Anne BOROT

INFORMATIONS PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de RLV, nous avons prévu d'organiser une exposition itinérante à la Mairie de Les Martres-Sur-Morge du 20/12/2021 au 27/12/2021. Cette exposition se formalise par 7 panneaux de type Roll-Up, elle retrace les différentes étapes de l'élaboration du PLUi de RLV afin d'expliquer la démarche aux habitants.



RLV

**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUi)**

**RLV
2040**

**Exposition Itinérante
Les Martres-Sur-Morge
Du 20/12/2021 au 27/12/2020**